

Guide "La chaux hydraulique naturelle" - Autres domaines d'emploi des mortiers de chaux NHL : la fumisterie et le montage de conduits en briques "foraines"

Aout 2024

L'ATILH et l'UMGO (Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre) ont réuni l'ensemble des règles et conseils d'utilisation de la chaux hydraulique naturelle (NHL) en un Guide, afin que les informations essentielles (dosage, précautions de mises en œuvre, applications, ...) y soient facilement accessibles, pour le neuf comme en rénovation. En 2.4, sont présentés d'autres domaines d'emploi des mortiers de chaux NHL, dont la fumisterie, avec le montage de conduits en briques "foraines".

Préparation des briques et pose du mortier

Les briques, après avoir été mouillées par aspersion, sont posées à bain soufflant de mortier. Les joints horizontaux et verticaux sont pleins et non garnis après coup par fichage.

Le mortier doit être refoulé en montant sur les deux faces.

Pose des briques


Les briques sont posées par assises réglées horizontalement à joints croisés, toute brique recouvrant celle de l'assise inférieure sur une longueur minimale de 5 cm.

Enduit sur le conduit

Lorsqu'un enduit doit être réalisé sur le conduit il le sera conformément au NF DTU 26.1 (voir chapitre Enduits 2.1)

Tableau de dosage pour le montage de conduits de cheminées en maçonneries de briques foraines

| DOSAGE | 350 kg/m ³ |
|---------------------------------------|------------------------|
| DOSAGE POUR DES SACS DE TANT DE 35 kg | 1/2 ciment + 1/2 sable |
| DOSAGE POUR DES SACS DE TANT DE 25 kg | 1 ciment + 14 sable |

 Le sac de maçon correspond à 10 litres.

Dosages pour le montage de conduits de cheminées en maçonneries de briques foraines.

Fichier



[Télécharger](#) Guide Chaux NHL 2020 (5 MB)
Auteur

ATILH - UMGO



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur [infociments.fr](https://www.infociments.fr)

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 24/01/2025 © infociments.fr